



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 9 juin 2023 - 2

Date de la convocation : 2 juin 2023

Date d'affichage : 2 juin 2023

L'an 2023 le 9 juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier – M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – M. PRUVOST Arnaud - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida à M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine à Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme DEBUYSER Chantal à Mme de SWARTE Marie-Dominique – M. KNOCKAERT Vincent à M. RAVET Pierre-Luc - Mme PALLADINO Dominique à Mme MARTEAU Martine –

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - M. PECQUEUR Sylvain.

Secrétaire de séance : Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 23

Délibération n° 2023 – 30

OBJET **Convention avec la CCFL dans le cadre de la tournée Lys en scène 2023**

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant que la CCFL dans le cadre de sa compétence culturelle a défini les conditions d'une tournée d'été 2023 ;

Après une expérimentation de 2 années avec la compagnie Racines Carrées, une nouvelle orientation a été adoptée pour 2023.

Considérant qu'il s'agit d'une tournée d'été tout public « LYS EN SCENE » proposées aux communes membres, dont les modalités sont définies dans la présente convention ;

Considérant que pour la ville de Sailly-sur-la-Lys 3 dates ont été retenue :

- *RACINES CARRES le lundi 10 juillet – 15h et 18h – complexe sportif*
- *ARTEMISIA le dimanche 30 juillet – 15h et 17h – complexe sportif*
- *THEATRE DE GUIGNOL le mardi 01 aout – complexe sportif*

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve la convention ci-annexée dans les conditions précitées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;

A l'unanimité

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ



DGS